

Délibération du Conseil Municipal

D.2020.03.05 - 01

ACTE : 7.1.2.

Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt et le 05 Mars à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean Claude GIORDANA.

Etaient présents : Mmes BOILLON, DENIS, GUICHARD TAURAN.

Mrs AUNAC, GERVAIS, GIORDANA, JOFRE, PIERASCO, VELLUZ.

Procuration : /

Excusé / Absent : M. BEZY, MMES DELTEIL ET PARDO

Secrétaire : M. PIERASCO.

Date de la convocation : 27/02/2020

Nombre de conseillers : 13

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

❖ OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET COMMUNAL

Sous la présidence de Madame BOILLON Catherine, adjointe au maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2019 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses :	- 1 285 024.80 €
Recettes :	1 517 284.86 €
Résultat de clôture :	232 260.06 €
Résultat reporté	25 350.27 €
Résultat cumulé	257 610.33 €

Investissement

Dépenses :	- 261 532.95 €
Recettes :	529 119.73 €
Résultat de clôture :	267 586.78 €
Résultat reporté	- 219 197.73 €
Résultat cumulé	48 389.05 €
Restes à réaliser dépenses :	- 298 187.73 €
Restes à réaliser recettes :	234 833.33 €
Résultat	- 14 965.35 €

Hors de la présence de M. GIORDANA Jean-Claude, Maire,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité : 7 voix pour, 2 contre : Mrs JOFRE et GERVAIS. :

- **APPROUVE** : le compte administratif du budget communal 2019

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



L'Adjointe

BOILLON Catherine